

Privilège—M. Nielsen

M. Nielsen: J'ai quelques éclaircissements à apporter, madame le Président. Il aurait été malvenu de ma part, je pense, de vous remettre une copie d'un projet de motion avant même d'avoir soulevé la question. Je tiens à signaler que je n'ai pas l'intention de proposer le renvoi de la question à un comité permanent de la Chambre. Les Britanniques n'ont pas de comités permanents et c'est pourquoi ils ont créé un comité spécial à cette fin.

Si la présidence estime que cette question de privilège est fondée, je proposerais qu'on charge un comité spécial d'enquêter sur toutes les circonstances entourant cette affaire. Le reste de la motion que j'ai lue plus tôt demeurerait le même. Je ne propose pas qu'on renvoie la question au comité permanent des privilèges et élections mais plutôt qu'on constitue un comité spécial à cette fin.

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je tiens à vous dire dès le départ que je regrette vivement qu'une telle affaire surgisse un jour comme celui-ci. Je dois vous dire également que je suis tellement indigné—et ce, à juste titre, je pense—que je sais très bien que pendant que se déroulera ce matin le débat autour de cette affaire, vous interviendrez, comme vous le faites toujours, dans le but de calmer ceux d'entre nous qui se sentent, et je me dois d'insister autant que possible sur ces mots, profondément choqué par ce qui s'est passé.

Bien franchement, votre première question à mon collègue, le chef de l'opposition (M. Nielsen), m'a paru plutôt curieuse, en ce qui a trait à toute la question de la démission du ministre en cause. Je l'ai trouvée plutôt curieuse parce que, à vos yeux, je suppose, et compte tenu de l'impartialité dont vous faites preuve étant la première d'entre nous, la question de la démission du ministre des Finances (M. Lalonde) et du moment choisi pour celle-ci—peu importe l'insistance avec laquelle nous la demandons et la tournure passionnée que risque de prendre le débat aujourd'hui et ce soir—n'a rien à voir avec la question à laquelle vous devez répondre.

Je tiens à vous signaler avec le plus grand respect: ce que vous devez déterminer, sans vous préoccuper du ministre et de sa démission, c'est si l'accusation de fuite de secrets budgétaires est fondée. Si celle-ci vous semble justifiée, d'après les précédents de notre pays, de Grande-Bretagne et d'autres pays du Commonwealth, c'est qu'il y a bien eu atteinte aux privilèges de la Chambre.

La démission du ministre, bien que j'aie l'intention de l'exiger sans tarder et peut-être plus tard aujourd'hui par un autre moyen, et le retard de l'exposé budgétaire ce soir, retard qui est peut-être dû, et je parle ici en mon nom personnel et non au nom de mon parti, à ce qui s'est passé hier après-midi dans le bureau du ministre, n'a rien à voir avec l'affaire dont vous êtes saisie.

Je vous rappelle que dans le cadre de l'affaire Dalton, en Grande-Bretagne, la fuite de renseignements budgétaires a suffi à convaincre le président des Communes du bien-fondé de la question de privilège et avant même qu'il ne rende sa décision, le ministre avait déjà démissionné. J'aurais souhaité que notre ministre agisse de même. Quoi qu'il en soit, cela n'a rien à voir avec l'essentiel de la question que vous devez résoudre.

En quoi cela constitue-t-il une atteinte aux privilèges de la Chambre? Je vous le demande, madame le Président: pourquoi

des dispositions extraordinaires s'appliquent-elles à la présentation du budget, laquelle se déroule dans des conditions extraordinaires d'ailleurs? L'heure de l'exposé budgétaire a été fixée après les heures normales de séance de la Chambre. Pour quelle raison? Pour que personne ne puisse prendre connaissance de l'exposé budgétaire, ou en tirer parti, pendant les heures ouvrables de la Bourse tant sur le continent nord-américain qu'europpéen.

Nous, représentants de la Chambre des communes, estimons que nos heures normales et traditionnelles réservées à l'étude des déclarations ministérielles ont été bouleversées. Pour que cela ait lieu en dehors des heures ouvrables des centres d'affaires, il faut que la première annonce publique relative à ces dispositions budgétaires se fasse ici même, à la Chambre, à une heure où cela ne peut plus influencer sur les opérations commerciales courantes.

Mme le Président: Le député s'est lancé dans un débat dont le rapport avec la question de privilège à l'étude est difficile à établir. J'ai signalé, comme il l'a fait auparavant, qu'il existe peut-être un rapport entre la démission du ministre des Finances et la question de privilège soulevée. Ces deux questions peuvent découler l'une de l'autre, mais pas forcément. Sauf erreur, le député vient tout juste de signaler le même aspect.

Je saurais gré au député de s'en tenir à l'élément qui fait l'objet de la question de privilège, afin que la présidence éprouve moins de difficulté à statuer là-dessus. La présidence estime qu'elle doit faire connaître sa décision avant la fin de la séance, ce que je vais m'efforcer de faire, si c'est possible. Compte tenu d'autres événements prévus pour aujourd'hui, il importe que cette question soit réglée d'une manière ou d'une autre.

M. Lawrence: Madame le Président, je me réjouis de voir que la présidence considère qu'il s'agit d'une question qu'il importe de trancher sans tarder et dont la Chambre doit discuter à fond en sa présence aujourd'hui; que, dans le cours normal des choses, elle fera connaître sa décision avant 20 heures ce soir, sinon un peu plus tard, si elle estime opportun de laisser se poursuivre la discussion. J'espère que les députés pourront discuter de cette affaire à loisir, avant que la présidence ne fasse savoir qu'elle est prête à se prononcer.

Ce qu'il faut retenir, que le ministre démissionne ou non, c'est que les députés doivent pouvoir examiner les circonstances dans lesquelles la fuite relative au budget s'est produite en réalité. C'est là-dessus que porte la question de privilège. Je précise à l'intention de la présidence que l'important dans tout cela, c'est de savoir s'il s'agit d'une fuite significative qui justifie le renvoi de cette question à un comité de la Chambre.

Je n'ai qu'à insister sur le fait que dans le débat économique auquel se livre le gouvernement du Canada, à l'instar de tous les gouvernements du monde occidental, la grande question est de savoir si le gouvernement va recourir à des mesures restrictives en vue de réduire ses énormes déficits, ou bien si au contraire il va recourir à des mesures expansionnistes qui vont encore accroître ces déficits. C'est la grande question à trancher avant que les ministres puissent entreprendre quoi que ce soit. Or, hier après-midi, et la preuve en l'occurrence est absolument irréfutable, le ministre par sa propre faute et non pas celle d'un subalterne ou du système, a révélé par sottise, voire par stupidité, à des tiers susceptibles d'en profiter l'orientation